



République d'Haïti
Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Intervention du Représentant permanent d'Haïti à Genève,
Monsieur Jean-Claude PIERRE
à la 7eme Réunion des Etats Parties à la Convention sur les Mines
Antipersonnel

Madame la Présidente,

Permettez-moi de vous présenter, au nom de la délégation haïtienne et au nom du Gouvernement et du Peuple haïtiens, toutes mes félicitations à l'occasion de votre désignation comme Présidente de cette importante réunion.

Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau qui vous assistent dans cette noble tâche qui vous incombe.

Vos qualités et vos expériences sont autant d'atouts qui garantissent le succès des travaux de cette réunion.

Madame la Présidente,

Honorables Délégués,

C'est avec honneur et plaisir que je représente aujourd'hui la République d'Haïti à la 7eme réunion des Etats Parties à la Convention sur l'Interdiction de l'Emploi, du Stockage, de la Production et du Transfert des Mines Antipersonnel et sur leur Destruction.

En effet, la Communauté internationale a accompli un grand progrès pour avoir adopté une Convention sur l'interdiction d'une arme avilissante pour la personne humaine et très répandue dans le monde: Les Mines Antipersonnel.

Au niveau de la CARICOM (Marché commun des Caraïbes), Haïti a été le dernier Etat à ratifier ladite Convention complétant le processus de son universalisation dans la sous-région. Cependant, beaucoup reste encore à faire. Il nous faudra poursuivre avec la mise en oeuvre de la Convention principalement les articles 7 et 9.

Ainsi, nous nous engageons à présenter un rapport initial de transparence au plus tard le 28 janvier 2007; et un projet de loi sera sous peu déposé auprès du Parlement haïtien en vue de l'intégration complète de la Convention dans le corpus juridique légale de la République d'Haïti.

Madame la Présidente,

Honorables Délégués,

Le Gouvernement de la République d'Haïti appuie sans réserve la lutte que mène la Communauté internationale contre la prolifération de tous les autres engins de mort, particulièrement les armes nucléaires, biologiques et à toxines, chimiques légères.

Des progrès ont été réalisés en ce sens par la ratification du Traité de non Prolifération Nucléaire (TNP) et de la Convention sur l'Interdiction des Armes chimiques.

Le processus de ratification de la Convention sur les Armes Biologiques et à Toxines est en marche et les mesures visant l'application de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations Unies vont être instamment adoptées.

Pour ce qu'il s'agit de la Convention sur certaines Armes conventionnelles, nous espérons bien y adhérer prochainement.

Nous parviendrons ainsi à être parties à tous les instruments juridiques internationaux humanitaires.

Madame la Présidente,

Honorables Délégués,

Permettez-moi d'exprimer ici les félicitations et la reconnaissance du Gouvernement haïtien à tous les acteurs intervenant dans le processus de déminage humanitaire ainsi que dans l'aide apportée aux victimes de mines antipersonnel.

A l'approche du 10ème anniversaire de l'appel lancé en 1996 par le Gouvernement du Canada pour la négociation d'une Convention interdisant les mines antipersonnel, beaucoup de pas restent à franchir à côté des avancées appréciables effectuées dans ce monde où les menaces qui pèsent sur la vie humaine se multiplient chaque jour.

C'est pourquoi, je vous souhaite tous un fructueux travail.

Merci de votre attention.